



Heritier ne veut pas sur 3 il y en a un seul

Par **titiasse**, le **20/11/2015 à 12:46**

bonjour, je vien vers vous pour la question suivante ,voila nous somme trois sur la vente de trois parcel dont constructible ma mer a signer , j ai signer il ne reste que la troisiemme personne en l ocurence ma soeur ; je lui et envoyer plusieurs message via facebook avec mon numeros de tel , rien pas de reponse alors je lui es renvoyer un message avec coordonner de l agence immobiliere et toujours pas de reponse que faire merci , j attend votre reponse Mr gemton

Par **cocotte1003**, le **20/11/2015 à 13:41**

Bonjour, vous ne pouvez pas obliger votre sœur à prendre contact, ni à vendre. Pour la contraindre à vendre, il vous faut une décision de justice. Commencer par lui envoyer une LRAR pour lui demander de donner son avis sur la vente et vous lui indiquer la marche à suivre pour la vente, cordialement

Par **amajuris**, le **20/11/2015 à 14:07**

bonjour,
si votre soeur est propriétaire en indivision des biens immobiliers en vente, vous ne pouvez pas l'obliger à vendre.
seul un juge que vous aurez saisi peut autoriser la vente malgré l'opposition d'un indivisaire.
le juge peut autoriser la vente si les indivisaires vendeurs possèdent au moins les 2/3 des parts du bien.

salutations